

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Délibération n°

2024062

Date de convocation : 18/09/2024

Date d'affichage : 26/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	17
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	20

Vote : 20

Pour : 20 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240923-20240062-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 septembre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Marc PERRIER, Arnaud PAVLOVSKY

Mmes, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU, Valérie RECARTE.

Absent – e - s excusé e s : Mme Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme G. LE CAM), Mme Céline FAYS (pouvoir à Mme L. TREMOUILLE), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Y. BASSIER), Mme Maud BARRAL, M. Frédéric ETCHEGARAY, Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°2 : FIXATION DES TARIFS DES CAMPS
ORGANISES PAR LE LOCAL JEUNES
AUTOMNE 2024**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Local jeunes organise un séjour pendant les vacances d'automne 2024 :

1) Séjour au Puy du Fou et à Bordeaux du 21 au 24 octobre 2024 :

Le tarif proposé s'élève à 220€ (ou 160€ pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les habitants de Bassussarry et 260€ (ou 200 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry. Il tient compte :

- Du transport en minibus,
- De l'hébergement dans l'internat Iréo en demi-pension aux Herbiers,
- 2 jours au Parc du Puy du Fou
- Entrées aux bassins de lumière à Bordeaux
- De la nourriture,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs des séjours proposés, comme suit :

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240923-20240062-DE



► **Puy du Fou et Bordeaux** : 220€ (ou 160€ pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les habitants de Bassussarry et 260€ (ou 200 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry.

Fait à Bassussarry, le 23 Septembre 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

